

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2012 — 1781

[2012/203316]

19 AVRIL 2012. — Décret portant assentiment à l'Accord de coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale d'une part, et la République de Turquie d'autre part, fait à Bruxelles le 7 juin 2011

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. — L'Accord de coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale d'une part, et la République de Turquie d'autre part, fait à Bruxelles le 7 juin 2011 sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,
R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,
A. ANTOINE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de la Jeunesse,
Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M.-D. SIMONET

Note

Session 2011-2012 :

Documents du Parlement. Projet de décret, n° 343-1. — Rapport, n° 343-2.

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 18 avril 2012.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2012 — 1781

[2012/203316]

19 APRIL 2012. — Decreet houdende instemming met het Samenwerkingsakkoord inzake cultuur, opleiding en wetenschappelijk onderzoek tussen de Regering van de Franse Gemeenschap, de Waalse Regering en het College van de Franse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, enerzijds, en de Republiek Turkije, anderzijds, opgemaakt te Brussel op 7 juni 2011

Enig artikel. Het Samenwerkingsakkoord inzake cultuur, opleiding en wetenschappelijk onderzoek tussen de Regering van de Franse Gemeenschap, de Waalse Regering en het College van de Franse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, enerzijds, en de Republiek Turkije, anderzijds, opgemaakt te Brussel op 7 juni 2011, zal volkomen gevolgd hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.
Brussel, 19 april 2012.

De Minister-President,
R. DEMOTTE
De Vice-President en Minister van Kind, Onderzoek en Ambtenarenzaken,
J.-M. NOLLET
De Vice-President en Minister van Begroting, Financiën en Sport,
A. ANTOINE
De Vice-President en Minister van Hoger Onderwijs,
J.-C. MARCOURT
De Minister van Jeugd,
Mevr. E. HUYTEBROECK
De Minister van Cultuur, Audiovisuele Sector, Gezondheid en Gelijke Kansen,
Mevr. F. LAANAN
De Minister van Leerplichtonderwijs en van Onderwijs voor Sociale Promotie,
Mevr. M.-D. SIMONET

—
Nota

Zitting 2011-2012.

Stukken van het Parlement. - Ontwerp van decreet, nr. 343-1.- Verslag nr. 343-2.

Integraal verslag. — Bespreking en aanneming. — Vergadering van 18 april 2012.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2012 — 1782

[2012/203317]

19 AVRIL 2012. — Décret portant assentiment à l'Accord, modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et à l'Acte final, faits à Ouagadougou, le 22 juin 2010

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et l'Acte final, faits à Ouagadougou, le 22 juin 2010, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,
R. DEMOTTE
Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET
Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,
A. ANTOINE
Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
J.-Cl. MARCOURT
La Ministre de la Jeunesse,
Mme E. HUYTEBROECK
La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,
Mme F. LAANAN
La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M.-D. SIMONET

—
Note

Session 2011-2012

Documents du Parlement. — Projet de décret, n° 346-1. — Rapport, n° 346-2.

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 18 avril 2012.